



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE
DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

Présents :

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, GUERNÉ Clarisse, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoint ; ANGSTHELM Suzanne, BARATA Daniel, BASILE Stéphanie, CABORT Amel, DOUIMI Abderrahim, FRANCOIS Christine, GESSER-NEUNLIST Nicole, LAPP-HUMBERT Philippe, LONGATO Rémy, MEHESSEM Nathalie, MISSLIN Sylvie, SANCHEZ Olivier, STEINBACH Jean-Paul, STRIBY Patrick, VERMOT-DESROCHES Josiane, WAUTHIER Véronique.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

M. BOHLY Dominique, qui a donné procuration à M. ANDOLFATTO Denis
Mme ERNY Christiane, qui a donné procuration à M. DEICHTMANN Jean-Marc
M. CARRETTE Marc, qui a donné procuration à M. WELTÉ Martin
M. DEKARI Souhil, qui a donné procuration à Mme MEHESSEM Nathalie
Mme KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, qui a donné procuration à Mme GESSER-NEUNLIST Nicole
Mme POLAT Ayten, qui a donné procuration à Mme ZAKRZEWSKI Valérie

M. SUTTER Philippe, qui a donné procuration à M. STEINBACH Jean-Paul

Secrétaire de séance :

M. Jacques ROMON, Directeur Général des Services, assisté par Mme DIEUDONNÉ Francine, Rédacteur principal.

Presse : L'ALSACE et DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE



ORDRE DU JOUR

	PAGES
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2016	126
2. Communauté d'Agglomération des Trois Frontières – rapport 2016 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées	127
3. Aire d'accueil pour les gens du voyage – approbation de la convention de gestion temporaire de services pour l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » conclue avec la CA3F	128
4. Tarifs municipaux 2017	
A. Tarifs généraux – Ville	129
B. Service Enfance Jeunesse – tarifs de sorties	130
C. Parc des Eaux Vives et Tennis couverts	131
5. Mise en place d'un dispositif de vidéo-protection	131
6. Opérations d'inventaire et mouvements de stocks	132
7. Rapport d'activité 2015 du gestionnaire du réseau de distribution Gaz et du fournisseur Régiogaz	134
8. Subvention d'équipement - additif	134
9. Déclassement de biens	134

10. Affaires de personnel	
A. Convention de mise à disposition avec l'ESAT de Bartenheim	136
B. Modification du tableau des effectifs	137
C. Demande de subvention auprès du fonds national de prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un plan de prévention	138
11. Attribution d'une prime pour travaux de mise en valeur du centre-ville	139
12. Association ANIMA – clôture du compte	140
13. Participation financière pour voyages scolaires	140
14. Informations du Maire	141
15. Divers	141



M. **le Maire** procède à l'installation de M. Philippe LAPP-HUMBERT, nouveau conseiller municipal en remplacement de M. Jean RAPP qui a fait part de sa démission par courrier du 28 novembre 2016 pour raisons professionnelles.

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales, M. LAPP-HUMBERT est par conséquent officiellement installé ce jour au sein du Conseil Municipal.

M. **le Maire** précise que Mme Valérie SIEGEL candidate suivante à M. RAPP sur la liste majoritaire « Avançons ensemble » ne pouvait être installée en qualité de conseillère municipale en raison de l'incompatibilité qui la touche depuis qu'elle a été engagée au sein des effectifs de la Ville de Huningue.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2016 est approuvé par

28 voix Pour
1 Abstention (M. LAPP-HUMBERT)

2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES – RAPPORT 2016 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur l'Adjoint **Martin WELTÉ** expose :

Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes des Trois Frontières s'est transformée en Communauté d'Agglomération dont le régime fiscal obligatoire est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.).

Par ailleurs, le passage en Communauté d'Agglomération a donné lieu à la prise de nouvelles compétences obligatoires portant sur l'équilibre social de l'habitat et sur la Politique de la Ville.

Le transfert de ces compétences des communes vers la Communauté d'Agglomération peut se traduire par des transferts de charges et de produits. Leur évaluation va impacter le montant des attributions de compensation à verser aux communes par la Communauté d'Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, installée le 15 décembre 2015, a pour mission :

- ⇒ d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges transférées par les Communes à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues,
- ⇒ d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération à chacune des communes membres.

La CLECT doit obligatoirement intervenir au cours de la première année en FPU et lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de la Communauté d'Agglomération, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle compétence.

Il appartient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

La CLECT prépare un rapport d'évaluation des charges transférées qui doit être approuvé par délibérations des Conseils Municipaux des communes membres à la majorité qualifiée :

- ⇒ soit 2/3 des communes représentant au moins 50 % de la population de la Communauté d'Agglomération,
- ⇒ soit 50 % des communes représentant au moins 2/3 de la population de la Communauté d'Agglomération.

La CLECT de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières s'est réunie le 2 novembre 2016. Elle a constaté qu'aucun transfert de charges n'a été identifié au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2016.

De ce fait, les attributions de compensation au titre de 2016 ne sont constituées que des produits transférés, soit pour la Ville de Huningue un montant de 5 295 022 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

Mme FRANCOIS entre en salle à 18H45.

Mme WAUTHIER entre en salle à 18H50.

3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION TEMPORAIRE DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » CONCLUE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES

M. le Maire expose :

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit, à compter du 1er janvier 2017, le transfert obligatoire de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » exercée par les Communes à leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

A ce titre, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières exercera, à compter du 1er janvier 2017, de plein droit et en lieu et place de la Ville de Huningue la compétence portant sur l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil située sur le ban communal de Huningue.

Les flux financiers liés à ce transfert participent des attributions de compensation : ils seront établis dans le rapport de la CLECT et feront l'objet de délibérations concordantes entre la Ville de Huningue et la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

Cependant, compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de ces procédures, l'organisation ne sera pas mise en place le 1er janvier 2017, les assemblées délibérantes devant définir sereinement le périmètre d'intervention dans le champ de cette compétence.

De plus, la Communauté d'Agglomération ne possède pas encore l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de cette compétence à compter du 1er janvier 2017. En effet, le transfert des compétences à la Communauté d'Agglomération implique la mise en place par cette dernière d'une organisation administrative et opérationnelle dédiée.

Dans l'attente de la mise en place effective de cette organisation pérenne, il est néanmoins nécessaire d'assurer la continuité du service public. Aussi, il convient à cet effet de mettre en place une coopération entre la Ville de Huningue et la Communauté d'Agglomération.

Pour ce faire, il est proposé d'établir une convention de gestion temporaire visant à préciser les conditions selon lesquelles la Ville de Huningue assurera, au nom, pour le compte de la Communauté d'Agglomération et à titre transitoire, l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » sur l'aire d'accueil de Huningue.

M. STRIBY exprime son insatisfaction par rapport à l'ensemble des documents qui sont transmis sous forme dématérialisée obligeant soit d'imprimer soi-même les documents, soit de venir en séance avec son ordinateur.

Le **Maire** confirme qu'il fait au mieux pour transmettre le plus possible d'informations mais qu'il n'est pas envisageable de communiquer l'ensemble de ces documents sous forme papier à chaque conseiller. Néanmoins, un exemplaire est toujours consultable en mairie.

Vu le CGCT et notamment son article L5216-5,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de gestion temporaire relative à l'aire d'accueil de Huningue à **l'unanimité**.

4. TARIFS MUNICIPAUX 2017

A. VILLE – TARIFS GENERAUX

Monsieur l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** propose au Conseil Municipal de procéder, comme chaque année, à un réajustement des tarifs municipaux et ceci pour l'année budgétaire 2017.

L'augmentation moyenne envisagée est d'environ 1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs (annexe 1) à l'unanimité.

B. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – TARIFS DES SORTIES

Madame l'Adjoint **Clarisse GUERNÉ** propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs des sorties organisées par le Forum Jeunes

<i>Catégories</i>	<i>Tarifs prestataires</i>	<i>Type de sorties</i>	<i>Prix carte PASS'LOISIRS</i>	<i>Prix sans carte PASS'LOISIRS</i>
1	De 0 à 3 €	Piscine, Spectacle Triangle, soirée Repas, Minigolf....	0 €	3 €
2	De 4 € à 7 €	Bowling, Cinéma, Patinoire, Gollfy, location vélo, Equitation,...	4 €	9 €
3	De 8 € à 10 €	Zoo, Laguna, Laser Game,...	8 €	13 €
4	De 11 € à 15 €	Accrobranche, Bade Paradies, karting Bartenheim, Aquabasiléa, ...	11 €	16 €
5	De 16 € à 20 €	Total Air Jump, Cirque, Paint-Ball,	16 €	21 €
6	De 21 € à 30 €	Ski nautique,...	21 €	26 €
7	Plus de 30 €	Europa-Park,.....	25 €	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs à l'unanimité.

C. PARC DES EAUX VIVES ET TENNIS COUVERTS

1. Parc des eaux vives

Monsieur l'Adjoint **Martin WELTÉ** propose, pour l'année 2017, d'augmenter les tarifs pour l'ensemble des prestations proposées par le Parc des eaux vives d'environ 1 % à l'exception de la grille tarifaire en cas de pertes ou de dégradations qui est réactualisée en fonction de l'évolution du prix d'achat des matériels (annexe 2)

Il est par ailleurs demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature par le Maire de conventions donnant droit à un tarif préférentiel (10% de remise) aux membres de groupements partenaires, en considération du potentiel d'usagers qu'ils représentent :

- Alsace CE
- CE+
- CIK-Club (D)
- Colour Key (CH)
- Comité régional Alsace CK
- IRCOS
- MeyClub

Ces tarifs et conditions sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

2. Tennis couverts

Augmentation de 1% de l'ensemble des tarifs (annexe 3).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs **à l'unanimité**.

5. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION

Monsieur le Maire expose :

Il est envisagé la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection à savoir l'installation de 30 caméras sur différents secteurs de la ville, plus l'installation d'un centre de supervision et d'un local de stockage pour un coût prévisionnel de 205 195 € HT.

Cette dépense qui a fait l'objet d'une préinscription pour partie au BS est subventionnée à hauteur de 40% (soit 82 078 €) par le FIPD (Fonds d'Insertion pour la Prévention de la Délinquance) sous conditions, c'est-à-dire :

- ⇒ l'attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence à la Société Protec@ pour la somme de 13 850 € HT,
- ⇒ le vote du budget de cette opération pour la somme totale de 205 195 € HT (mission d'assistance comprise).

M. STRIBY demande comment ces caméras vont fonctionner en évoquant le problème des effectifs humains nécessaires pour la surveillance.

Le Maire répond qu'il ne s'agit en aucun cas d'une surveillance en direct, les données sont sauvegardées 15 jours, ce qui permet d'intervenir si un évènement s'est déroulé. La visualisation des données n'est possible que par les personnes assermentées de la police nationale partenaire de ce projet de vidéo-protection, en rappelant qu'il ne concerne que le domaine public.

Mme CABORT exprime sa gêne sur le plan déontologique quant à la présence de 30 caméras dans la ville par rapport au respect de la vie privée des personnes.

M. STEINBACH fait remarquer que ce genre de dispositif est de plus en plus répandu dans les villes et que le citoyen est également filmé partout dans les commerces et établissements bancaires. A ce titre, il ne voit pas en quoi un tel dispositif pourrait être gênant pour le citoyen.

M. SANCHEZ pose la question du coût d'entretien d'une telle installation. Le Maire répond que les frais sont estimés globalement à 700 €/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ accepte la mission d'assistance à maître d'ouvrage à la Société Protec@ pour 13 850 € HT,
- ⇒ s'engage à voter le budget correspondant pour 205 195 € HT,
- ⇒ sollicite la subvention de 40% pour contribuer à financer cette opération.

Adopté par **28 voix Pour**
1 voix Contre (Mme CABORT)

6. OPERATIONS D'INVENTAIRE ET MOUVEMENTS DE STOCKS

Monsieur l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose,

Dans le cadre des opérations de fin d'année, il y a lieu de modifier les enveloppes suivantes, prenant en compte notamment les opérations de stocks.

BUDGET VILLE

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6032 / 01	Variation de stocks et autres approvisionnements	25 900	25 700
6037 / 414	Variation des stocks de marchandises	24 600	24 100
6037 / 33	Variation des stocks de marchandises	1 300	1 200
042 - 7133 / 01	Variation des encours de production de biens	4 600	4 600
022	Dépenses imprévues	-800	- - -
	TOTAL	55 600	55 600
2) SECTION D'INVESTISSEMENT			
040 - 3355 / 01	Stocks travaux en cours	4 600	4 600
2804412 / 01	Organismes publics -Bâtiments et installations	-65 900	- - -
2804132 / 01	Départements - Bâtiments et installations	65 900	- - -
	TOTAL	4 600	4 600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces opérations à l'unanimité.

7. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU GESTIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION GAZ ET DU FOURNISSEUR REGIONGAZ

Le rapport d'activité annuel 2015 est communiqué pour information au Conseil Municipal.

Ce rapport sera annexé au compte rendu de la séance. Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

8. SUBVENTION D'EQUIPEMENT – ADDITIF

Le Club de Plongée des 3 Frontières souhaite installer une mezzanine dans les locaux mis à leur disposition.

La prestation est estimée à 3 500 € et il est proposé une participation à ce projet à hauteur de 2 500 €.

Il est précisé que des crédits correspondants sont prévus au BP 2016 au compte 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privée – Bâtiments et installations ».

Mme FRANCOIS demande si cet équipement sera transférable dans les nouveaux locaux prévus à terme pour le CADPA et le Club de Plongée.

M. WELTÉ répond que cette mezzanine n'est conçue que pour durer à moyen terme pour palier au problème de séchage des combinaisons. Il précise qu'il s'agit d'une participation aux frais d'acquisition du matériel nécessaire à son installation. Cette structure sera conçue et montée par des professionnels de menuiserie, eux-mêmes membres du Club de Plongée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette aide financière à **l'unanimité**.

9. DECLASSEMENTS DE BIENS

Monsieur l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose,

Dans le cadre de nos opérations régulières de déclassement, il est prévu de sortir de notre inventaire les équipements et biens suivants :

N° de compte	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette comptable
2051 Concessions et droits similaires	18.383,78	17.766,85	616,93
2088 Autres immobilisations incorporelles	2.792,66	2.792,66	0,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	2.656,62	1.440,95	1.215,67
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	23.156,38	22.087,26	1.069,12
2158 Autres installations, matériels et outillage de voirie	6.354,26	3.295,52	3.058,74
2182 Matériel de transport	32.944,81	400,00	32.544,81
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	79.622,70	77.536,81	2.085,89
2184 Mobilier	16.018,52	16.018,52	0,00
2188 Autres	33.125,68	31.216,23	1.909,45
21571 Matériel roulant	12.665,02	12.665,02	0,00
TOTAL	227.720,43	185.219,82	42.500,61

M. SANCHEZ pose la question du différentiel constaté entre la valeur des biens et leur amortissement.

M. l'Adjoint **ANDOLFATTO** répond que les amortissements n'ont été mis en place qu'à partir de 1997 avec la M14 ce qui explique cette différence par rapport à des biens acquis antérieurement. Il rappelle également qu'il s'agit en l'occurrence d'opérations d'ordre budgétaire réalisées par le comptable public et qu'il n'y a pas de flux financier pour la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces déclassements aux conditions énumérées ci-dessus **à l'unanimité**.

10. AFFAIRES DE PERSONNEL

A. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ESAT DE BARTENHEIM

Monsieur le Maire expose :

Depuis fort longtemps un partenariat a été noué avec l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) de Bartenheim et plus particulièrement son atelier Espaces Verts.

Ce partenariat se traduit par des interventions régulières pour l'entretien des espaces verts de la Ville en appui du travail réalisé par nos jardiniers municipaux.

Aujourd'hui, l'ESAT propose un service de mise à disposition individuelle pour des personnes ayant le statut de travailleur handicapé et ce pour des périodes courtes (quelques jours) à longues (2 ans renouvelables).

Dans un contexte local de stabilisation des effectifs municipaux employés, le service Espaces Verts de la Ville qui compte 13 agents fait face actuellement à l'absence d'un jardinier professionnel pour une durée tout à fait incertaine et qui dure depuis plusieurs mois.

Il est proposé de compenser l'absence en cours et à venir d'agents du service Espaces Verts en ayant recours à un agent de l'équipe Espaces Verts de l'ESAT par le biais d'une convention de mise à disposition pour une première durée de 3 mois renouvelables.

L'ESAT facturera à la Ville cette prestation sur la base d'un tarif horaire actualisable de 13 €, hors taxes.

Les montants correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017, la convention prenant effet au 16 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la passation de cette convention entre la Ville de Huningue et l'ESAT de Bartenheim et autorise le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

B. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur **le Maire** expose :

◆ Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe employé à temps non complet (57,38 %) à l'accueil périscolaire Marcel Pagnol assure depuis quelques temps une activité d'animation dans le cadre de la Baby Gym dispensée trois fois par semaine à la Maison des Sports pour un volant annuel de 131 heures.

Rémunéré depuis 2015 en heures supplémentaires et compte tenu de la pérennité de cette action, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent pour le porter à 65,72 % d'un temps complet.

◆ Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupant la fonction de responsable de l'atelier électrique, lauréat de l'examen professionnel d'agent de maîtrise et inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne, pourra être nommé avec effet au 1^{er} décembre 2016 dans le grade d'agent de maîtrise.

L'emploi d'agent de maîtrise étant parfaitement compatible avec les fonctions de l'intéressé, il est proposé de créer un tel emploi au tableau des effectifs et de supprimer corrélativement un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

◆ Un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet occupant l'emploi d'agent de service affecté sur plusieurs sites a présenté une demande concernant une diminution de son temps de travail pour des raisons personnelles. Il est possible de réorganiser le service pour faire droit à cette demande.

Par conséquent, le poste dont s'agit est modifié avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (88,81 %) et de supprimer corrélativement un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, dans l'attente d'une réorganisation plus générale du service « entretien ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications à **l'unanimité**.

C. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET L'ELABORATION D'UN PLAN DE PREVENTION

Monsieur **le Maire** expose :

Le Conseil Municipal a décidé le 17 novembre 2016 de s'engager dans la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux et pour ce faire de solliciter l'intervention proposée par le psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin se chargera de la réalisation du diagnostic, du suivi de la démarche et de l'analyse des diagnostics pour la conception du plan de prévention.

Le coût de l'intervention du psychologue du travail placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin a été finalement estimé à ce jour à 17 600 € (frais en sus) à raison de 800 €/jour.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences en interne. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, les assistants de prévention, les partenaires sociaux (CT – compétences CHSCT), le directeur général des services ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale, sans que cette liste soit exhaustive.

Un chef de projet au sein de chaque collectivité territoriale doit également être nommé pour le suivi du projet.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

L'obtention du financement est conditionnée par :

- la présentation d'un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- la déclinaison et la mise en œuvre du plan de prévention issu du diagnostic des risques psychosociaux
- le contrôle de l'appropriation des outils et méthodes développés par le Centre de Gestion vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiques mobilisés sur le sujet.

Un dossier pourra être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP. A cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités dans le montage des dossiers de subvention.

Vu l'avis favorable du C.T. – compétences CHSCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux basée sur la réalisation du diagnostic et du plan de prévention ;
- de s'engager à mettre les moyens humains et financiers requis afin de mener à bien les actions de prévention qui en découlent ;
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et son inscription budgétaire ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

11. ATTRIBUTION DE PRIME

Monsieur l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose :

Dans le cadre des dispositifs d'aides mis en place par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une prime pour des travaux de mise en valeur réalisés en 2016 qui correspondent aux critères fixés.

Ainsi le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'octroi de l'aide suivante à Madame Anna GRAZIOSO, pour le bâtiment sis 9 rue Barbanègre, pour le ravalement de la façade.

⇒ Le montant de l'aide attribuée est de 15 % du montant HT des travaux plafonné à 7.000 €. Ainsi, il est proposé d'octroyer la somme 1.784,10 €, le montant total des travaux étant de 11.894 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide d'un montant de 1.784,10 € à Madame Anna GRAZIOSO et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces y afférentes.

12. ASSOCIATION ANIMA – CLOTURE DE COMPTE

Monsieur l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose :

L'Office Municipal d'Animation Culturelle « ANIMA » dont le siège était fixé en Mairie avait vocation à coordonner l'offre culturelle avant la création du Triangle.

Cette association subventionnée historiquement par la Commune est évidemment aujourd'hui et de facto dissoute.

Toutefois, la Commune d'assise de cette association, à savoir notre Commune, a été récemment interrogée par la banque dépositaire du compte afin d'apurer le solde résiduel, c'est-à-dire la somme de 37,64 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise ce versement au profit de la Commune de Huningue, **à l'unanimité**.

13. PARTICIPATION FINANCIERE POUR VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose,

Dans le cadre des voyages scolaires, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les sorties suivantes :

- **Ecole Marcel Pagnol – Huningue**
 - ◆ Séjour scolaire du 6 au 9 juin 2017 au Centre PEP « La Renardière » à Aubure
 - *Nombre d'élèves concernés = 51 (15 €/élève)*
Soit : 3.060 € de participation
- **Lycée Jean-Mermoz – Saint-Louis**
 - ◆ Séjour scolaire du 15 au 16 décembre 2016 à Paris.
 - *Nombre d'élèves concernés = 5 (10 €/élève)*
Soit : 100 € de participation
- **Collège René Schickele – Saint-Louis**
 - ◆ Séjour scolaire du 26 au 30 mars 2017 à Berlin.
 - *Nombre d'élèves concernés = 2 (10 €/élève)*
Soit : 100 € de participation

SOIT UN TOTAL DE : 3.260 € DE PARTICIPATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de ces participations **à l'unanimité**.

14. INFORMATIONS DU MAIRE

Le Maire tient à adresser ses plus vifs remerciements aux membres du C.C.A.S., des services espaces verts et culture qui ont contribué à la réussite de la fête de Noël des personnes retraitées.

15. DIVERS

Mme **CABORT** souhaite s'exprimer au sujet de la Saint-Nicolas dans nos écoles maternelles en ces termes :

« Le Saint-Nicolas a une importance non discutable dans les traditions alsaciennes. J'ai découvert cette fête à Huningue et d'ailleurs il est passé sur la place Abbatucci le 04 décembre et je crois que tout le monde s'est réjoui de ce moment festif.

Monsieur le Maire, vous avez été directeur d'école pendant plus de 20 ans, vous connaissez les contraintes et les obligations que rencontrent les directeurs et directrices d'écoles pour concilier les décisions ministérielles et les réalités quotidiennes dans une école. De plus, vous avez été directeur de l'école primaire de Huningue, vous avez donc travaillé directement et en collaboration avec les deux directrices des écoles maternelles de Huningue.

Par respect pour le métier que vous avez exercé, pourquoi n'avez-vous pas simplement pris votre téléphone pour connaître la version de vos anciennes collègues ?

Le vendredi 02, vous avez appelé l'inspection, la hiérarchie supérieure de vos anciennes collègues.

Le mardi 06, Vous avez adressé une lettre aux directrices.

Quel était le but de ce courrier aux directrices ?

Le mercredi 07 cette lettre est envoyée à Alsace.

L'article de l'ALSACE paraît en ligne le Jeudi 08 décembre à 14h41.

Les directrices prennent connaissance de votre lettre le jeudi 08 et dans la foulée le téléphone n'arrête pas de sonner. Des messages d'insultes et de menaces n'arrêtent pas et continuent encore...

J'ai deux questions :

Pourquoi avez-vous transmis cette lettre à différents services de la ville ? Périscopolaire,

Pourquoi avez-vous transmis cette lettre à ALSACE avant d'avoir eu une réponse des deux directrices?

Je cite l'e-mail que Mme Guerné a envoyé aux membres du CM :

« Dès mercredi, nous avons commencé à subir des réactions très hostiles de Huninguois qui, ne sachant pas que les directrices sont complètement autonomes dans leur prise de décisions, pensaient que cette décision venait du Maire.

Nous avons alors fait le choix de publier le courrier que nous avons envoyé aux directrices, bien évidemment pas dans le but de polémiquer mais simplement dans un souci de clarification et pour remettre chacun face à ses responsabilités au plus vite. »

Quand mes enfants étaient en maternelle (il y a 6 ans) le Saint-Nicolas et le père fouettard venait dans les écoles et c'étaient deux agents municipaux qui assuraient ces rôles et le chocolat était offert par la ville.

Est-ce toujours le cas ?

Pourquoi ? Avez-vous eu un refus des directrices d'écoles ?

Concrètement, la mairie ne fait donc plus rien pour que le Saint-Nicolas aille dans les écoles.

La mairie s'est donc déchargée sur les directrices d'écoles.

Mme Guerné, vous êtes l'adjointe attachée aux affaires scolaires et vous reprochez aux directrices d'écoles de porter atteinte à la paix sociale de notre ville, de provoquer des réactions hostiles d'Huninguois envers la mairie (dixi votre mail) de ne pas avoir mesuré les conséquences de la non-venue du Saint-Nicolas dans les écoles.

Mais, Mme Guerné, vous portez, la responsabilité du fait que le Saint-Nicolas ne soit pas allé dans les deux écoles de Huningue.

Les deux équipes pédagogiques ont fêté la Saint-Nicolas, d'une manière différente, mais elles l'ont fait. Convivialité, rencontres, partages, respect de chacun étaient présents.

Pour les Coccinelles, le goûter de la Saint-Nicolas a eu lieu le 06 décembre. Date qui respecte la tradition !!!

Pour les Pâquerettes un goûter (Manala, chocolat chaud...) était prévu dans chaque classe à tour de rôle avec les parents.

De plus, une intervenante a lu un conte du Saint-Nicolas en classe ...

Nous avons toujours travaillé en étroite collaboration avec les directrices d'école et souhaitons de tout cœur que cette situation s'apaise au plus vite pour permettre de continuer sur cette voie.

Encore une fois, nous ne voulons surtout pas polémiquer et comptons sur chacun et chacune pour apaiser cette situation, mais nous ne pouvions pas laisser dire et écrire des propos qui, en semant le doute, remettent en cause notre parole d'élus.

Mme Guerné, il ne suffit pas d'utiliser des mots, il faut connaître leurs sens et leurs portées et il faut savoir discuter avant d'accuser des personnes dans leur fonction de directrice d'école sur la place publique surtout dans votre position d'adjointe chargée des affaires scolaires. J'espère que chacun prendra ses responsabilités.

L'école est peut-être encore ce qui tient le socle commun de la France alors prenons-en soin, préservons-le pour l'avenir de la France. »

M. le Maire, qui ne souhaite pas rajouter de polémique dans cette douloureuse affaire, souligne deux problèmes majeurs :

- Le courrier a semble-t-il été déposé tardivement dans les boîtes aux lettres des écoles,
- La diffusion à la presse de ce courrier a contribué à répandre cette affaire sur la place publique.

Mme **GUERNÉ** se déclare très attristée des conséquences et de la douleur humaine générée par cette affaire tout en estimant la décision non légitime des directions respectives de ne pas faire venir Saint-Nicolas dans les écoles par respect de la laïcité. Elle précise que son intention était de souligner que la Municipalité n'était pas responsable de cette décision contrairement à ce que pensaient de nombreux huninguois.

M. **STRIBY** adhère aux propos de Mme CABORT et estime qu'il est inconcevable que l'on puisse publier une telle affaire dans les médias sans concertation préalable avec les deux personnes directement impliquées.

M. le **Maire** souhaite conclure cette douloureuse affaire en regrettant tout d'abord les dégâts humains qu'elle a occasionnée et en condamnant particulièrement la récupération politique qui en a été faite.

Il informe le Conseil Municipal qu'une rencontre sera organisée avec les deux directrices après les vacances de Noël.

M. le **Maire** souhaite conclure cette dernière séance de l'année par l'annonce d'une nouvelle heureuse en informant l'assemblée de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel qui a rejeté les deux recours déposés contre la construction du nouveau Supermarché U. La construction de cette structure commerciale devrait par conséquent démarrer au printemps 2017.

A quelques jours des fêtes de fin d'année, M. le **Maire** tient à remercier l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur participation aux débats tout au long de cette année 2016. Il souhaite à toutes et à tous de belles fêtes en prenant le temps de cultiver cette amitié qui a tant manqué ces derniers jours.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 20h00.



REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

TARIF 2016	TARIF 2017
------------	------------

I. DROITS DE PLACE

1 Marchés

□ Légumes, fruits et autres articles sur stands le ml/jour.	1,50 €	1,50 €
□ Vente, exposition en espace ouvert ou couvert (chapiteau), forfait journalier en fonction de la surface occupée		
♦ jusqu'à 50 m ²	12,20 €	12,32 €
♦ de 50 à 100 m ²	19,40 €	19,59 €
♦ plus de 100 m ²	26,55 €	26,82 €
□ Forfait de raccordement, le ml	0,20 €	0,20 €

2 Fête foraine (versement d'un acompte de 50% à la réservation)

□ Marchand ambulant p/jour	2,60 €	2,63 €
□ Stand à caractère linéaire (tirs, loteries, confiseries, etc.)	12,20 €	12,32 €
□ Manèges		
♦ jusqu'à 10 m (de diamètre ou de plus grande dimension)	144,95 €	146,40 €
♦ de 10 m à 20 m	410,35 €	414,45 €
♦ plus de 20 m	675,70 €	682,46 €

Ces prix sont applicables pour la durée de la foire. En cas de prolongation d'un week-end, un versement supplémentaire de 25 % de ce montant sera perçu. Par ailleurs, un forfait relatif à la consommation d'eau + raccordement de 20 Euros sera appliqué.

3 Occupation du domaine Public

□ Terrasses de restaurants ou cafés (y compris autres activités commerciales), le m ² /ai (Diminution du tarif pour 2015)	3,75 €	3,79 €
□ Stands lors de manifestations diverses	29,50 €	29,80 €
□ Publicités sur pied mobile, par support/an	19,55 €	19,75 €

4 Cirque

□ Petit cirque ouvert	29,10 €	29,39 €
□ Petit cirque fermé, chapiteau	67,40 €	68,07 €
□ Grand cirque, grand chapiteau	197,80 €	199,78 €

5 Vente d'outillage - matériaux divers (camion)

□ Forfait journalier	140,95 €	142,36 €
----------------------	----------	----------

II. DROITS DE CONCESSION ET TARIFS DES PRESTATIONS DANS LE CIMETIERE

1 Sépultures

□ Concession de 15 ans		
♦ Tombe simple	74,19 €	74,94 €
♦ Tombe double	184,71 €	186,57 €
□ Concession trentenaire		
♦ Tombe simple et/ou tombe superposée 2 m ²	143,79 €	145,23 €
♦ Tombe double 4 m ²	366,00 €	369,66 €
♦ Tombe triple 6 m ²	589,29 €	595,17 €
□ Renouvellement des dites concessions pour une durée de 15 ans		
♦ Tombe simple	74,19 €	74,94 €
♦ Tombe double	184,71 €	186,57 €
♦ Tombe triple	297,18 €	300,15 €

TARIF 2016	TARIF 2017
------------	------------

2 Concession Columbarium

□ Concession de 15 ans	704,49 €	711,54 €
□ Concession trentenaire	1 307,22 €	1 320,30 €
□ Renouvellement des concessions pour une durée de 15 ans	704,49 €	711,54 €
□ Dispersion de cendres	22,50 €	22,74 €

III. PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR L'UTILISATION DE PODIUM

□ Sociétés locales	195,20 €	197,15 €
□ Sociétés extérieures	469,45 €	474,14 €

IV. TAUX HORAIRES POUR LES TRAVAUX EN REGIE

□ Agent de maîtrise	27,20 €	27,47 €
□ Agent territorial	24,25 €	24,49 €
□ Tracto-pelle avec agent	80,80 €	81,61 €
□ Camion avec agent	80,80 €	81,61 €
□ Compacteur	21,50 €	21,72 €
□ Tracteur avec agent	43,05 €	43,48 €
□ Camionnette avec agent	43,05 €	43,48 €
□ Balayeuse avec chauffeur	107,70 €	108,78 €
□ Sablage, salage, déneigement, un chauffeur + camion équipé	96,95 €	97,92 €
□ Compresseur avec agent	43,05 €	43,48 €
□ Camion nacelle avec chauffeur + agent	96,95 €	97,92 €
□ Camionnette sans chauffeur	16,15 €	16,31 €
□ Cadre	39,35 €	39,74 €

V. Utilisation de l'Eglise de Garnison

1 Organismes extérieurs

□ Sans chauffage		
♦ Pour une journée	145,05 €	146,50 €
♦ Pour un week-end	219,30 €	221,49 €
♦ pour 2 week-ends consécutifs	278,35 €	281,13 €
□ Avec chauffage		
♦ Pour une journée	255,95 €	258,51 €
♦ Pour un week-end	396,30 €	400,26 €
♦ pour 2 week-ends consécutifs	633,60 €	639,94 €

2 Organismes locaux

□ Sans chauffage		
♦ Pour une journée	88,60 €	89,49 €
♦ Pour un week-end	140,95 €	142,36 €
♦ pour 2 week-ends consécutifs	200,00 €	202,00 €
□ Avec chauffage		
♦ Pour une journée	155,65 €	157,21 €
♦ Pour un week-end	252,00 €	254,52 €
♦ pour 2 week-ends consécutifs	423,50 €	427,74 €

La mise à disposition des locaux de l'Eglise de Garnison pour des manifestations sans but lucratif et présentant un intérêt socioculturel et d'animation de la vie locale reste gratuite.

3 Divers

□ Local de moins de 50 m ²	41,05 €	41,46 €
□ local de 50 à 100 m ²	61,80 €	62,42 €
□ local de plus de 100 m ²	82,05 €	82,87 €

VI. LOCATION DU STADE MUNICIPAL

1 Entreprises et associations huninguoise

□ Terrain synthétique (vestiaires et douches inclus)			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage			
• Une mise à disposition gratuite dans l'année		32,05 €	32,37 €
• Les suivantes			
□ Avec éclairage			
• Une mise à disposition gratuite dans l'année		57,65 €	58,23 €
• Les suivantes			
♦ Forfait journalier (tournois)			
□ Sans éclairage		80,45 €	81,25 €
□ Avec éclairage		81,85 €	82,67 €
+ / heure		12,95 €	13,08 €
□ Terrain d'honneur			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage			
• Une mise à disposition gratuite dans l'année		53,63 €	54,17 €
• Les suivantes			
□ Avec éclairage			
• Une mise à disposition gratuite dans l'année		128,15 €	129,43 €
• Les suivantes			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage		133,75 €	135,09 €
□ Avec éclairage		133,75 €	135,09 €
+ / heure		38,80 €	39,19 €
□ Piste d'athlétisme municipale (vestiaires et douches inclus)			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage			
• Une mise à disposition gratuite dans l'année			
• Les suivantes		7,85 €	7,93 €
□ Avec éclairage			
• Une mise à disposition gratuite dans l'année		14,20 €	14,34 €
• Les suivantes			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage		20,10 €	20,30 €
□ Avec éclairage		23,50 €	23,74 €

2 Entreprises et autres organismes extérieurs

□ Terrain synthétique (vestiaires et douches inclus)			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage		63,95 €	64,59 €
□ Avec éclairage		115,35 €	116,50 €
♦ Forfait journalier (tournois)			
□ Sans éclairage		160,10 €	161,70 €
□ Avec éclairage		160,10 €	161,70 €
+ / heure		12,95 €	13,08 €
□ Terrain d'honneur			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage		106,75 €	107,82 €
□ Avec éclairage		256,05 €	258,61 €
♦ Forfait journalier (tournois)			
□ Sans éclairage		267,05 €	269,72 €
□ Avec éclairage		267,05 €	269,72 €
+ / heure		38,80 €	39,19 €
□ Piste d'athlétisme municipale (vestiaires et douches inclus)			
♦ Tarif pour une rencontre			
□ Sans éclairage		16,00 €	16,16 €
□ Avec éclairage		29,20 €	29,49 €
♦ Forfait journalier (tournois)			
□ Sans éclairage		40,25 €	40,65 €
□ Avec éclairage		43,35 €	43,78 €

TARIF 2016	TARIF 2017
------------	------------

VII. LOCATION DE LA MAISON DES SPORTS

1 Entreprises et autres organismes huninguois

□ Plateau principal (vestiaire et douches inclus)		
♦ Tarif horaire		
□ Plateau entier	37,65 €	38,03 €
□ Possibilité 1/3 du Plateau	12,75 €	12,88 €
□ Salle arts martiaux (vestiaire et douches inclus)		
♦ Tarif horaire	21,55 €	21,77 €
□ Salle gymnastique (vestiaire et douches inclus)		
♦ Tarif horaire	21,55 €	21,77 €
□ Salle de réunion		
□ Salle arrondie rez-de-chaussée		
□ Salle arrondie sous-sol		
♦ Tarif horaire	15,70 €	15,86 €
□ Pour tous ces équipements		
♦ Tarif demi-journée x 4		
♦ Tarif journée x 6		

2 Entreprises et autres organismes extérieurs

□ Plateau principal (vestiaire et douches inclus)		
♦ Tarif horaire		
□ Plateau entier	54,30 €	54,84 €
□ Possibilité 1/3 du Plateau	18,20 €	18,38 €
□ Salle arts martiaux (vestiaire et douches inclus)		
♦ Tarif horaire	43,05 €	43,48 €
□ Salle gymnastique (vestiaire et douches inclus)		
♦ Tarif horaire	43,05 €	43,48 €
□ Salle de réunion		
□ Foyer		
□ Salle arrondie rez-de-chaussée		
□ Salle arrondie sous-sol		
♦ Tarif horaire	23,50 €	23,74 €
□ Pour tous ces équipements		
♦ Tarif demi-journée x 4		
♦ Tarif journée x 6		

VIII. LOCATION DU GYMNASSE SCOLAIRE

□ Taux horaire de mise à disposition (gratuit pour les associations locales)	15,00 €	15,15 €
□ Pour cet équipement		
♦ Tarif demi-journée x 4		
♦ Tarif journée x 6		

IX. TARIFS DES CARTES DE LECTEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

□ Scolaires jusqu'à 16 ans	2,80 €	2,83 €
□ Adultes	9,85 €	9,95 €
□ Duplicata de carte	1,80 €	1,82 €
Perte et détérioration d'ouvrages		
□ 1ère catégorie	4,75 €	4,80 €
□ 2ème catégorie	17,55 €	17,73 €
□ 3ème catégorie	27,05 €	27,32 €

X. TAXES DE STATIONNEMENT

□ Montant annuel par emplacement	130,95 €	132,26 €
----------------------------------	----------	----------

TARIF 2016	TARIF 2017
------------	------------

XI. TRAVAUX DE PRODUCTION DE DOCUMENTS DIVERS

1 Etat Civil

- | | | |
|--|---------|---------|
| □ Extrait d'acte d'état civil de plus de 75 ans | 9,45 € | 9,54 € |
| □ Copie intégrale d'un acte d'état civil de plus de 75 ans | 18,95 € | 19,14 € |

2 Autres

- | | | |
|---|---------|---------|
| □ Dossier pour marché négocié | 45,50 € | 45,96 € |
| □ Dossier d'appel d'offre | 68,80 € | 69,49 € |
| □ Photocopies de documents administratifs | | |
| ♦ Page (par feuille) | 0,25 € | 0,25 € |
| ♦ Cédérom | 3,25 € | 3,28 € |

XII. Divers

- | | | |
|--|---------|---------|
| □ Accostage de bateaux à l'embarcadère | 81,25 € | 82,06 € |
| □ Location de coffrets électriques | 22,85 € | 23,08 € |
| □ Location de guirlandes électriques (le ml) | 0,65 € | 0,66 € |
| □ Location de sonorisation | | |
| ♦ Petit système de sonorisation mobile | 49,55 € | 50,05 € |
| □ Location de rétroprojecteur + écran ou magnétoscope + téléviseur | | |
| ♦ Tarif demi-journée | 12,30 € | 12,42 € |
| ♦ Tarif journée | 24,35 € | 24,59 € |
| □ Ecusson aux armes de la Ville de Huningue en verre antique gravé | 80,90 € | 81,71 € |

XIII. Tarif appliqué à l'ensemble des services

- | | | |
|-------------------------------|---------|---------|
| □ Tarif pour frais de dossier | 62,80 € | 63,43 € |
|-------------------------------|---------|---------|

Les agents de la commune bénéficient du tarif "organismes locaux" sur la location (à des fins privées) de l'ensemble des salles de la ville .

		Du Lundi au Vendredi				Week-ends et jours fériés			
		Extérieurs		Locaux		Extérieurs		Locaux	
Salle	Capacité max.	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
Atrium (avec office)	800 debout 600 spectacle 500 repas	1 768,35 €	1 108,50 €	879,85 €	548,70 €	2 294,50 €	1 427,30 €	1 147,20 €	713,60 €
Atrium (sans office)		1 568,50 €	976,25 €	685,30 €	431,55 €	2 047,55 €	1 307,05 €	951,40 €	519,85 €
2/3 de l'Atrium (avec office)	530 debout 400 spectacle 330 repas	1 473,25 €	921,90 €	743,50 €	460,95 €	1 921,65 €	1 204,45 €	960,80 €	496,00 €
2/3 de l'Atrium (sans office)		1 274,75 €	803,60 €	534,95 €	343,70 €	1 720,95 €	1 071,05 €	764,85 €	407,45 €
1/3 de l'Atrium (avec office)	260 debout 200 spectacle 160 repas	1 178,05 €	743,50 €	589,05 €	371,80 €	1 537,20 €	960,80 €	768,65 €	487,35 €
1/3 de l'Atrium (sans office)		977,90 €	612,35 €	394,90 €	242,50 €	1 338,75 €	828,60 €	573,60 €	279,95 €
Odéon	159 fauteuils en gradins	947,40 €	589,05 €	473,45 €	295,15 €	1 229,55 €	768,65 €	615,40 €	384,30 €
Galerie		473,45 €	295,15 €	231,10 €	153,20 €	615,40 €	384,30 €	307,75 €	192,20 €
Attique	120 repas 150 debout	589,05 €	371,80 €	295,15 €	179,65 €	768,65 €	487,40 €	384,30 €	243,65 €
Salle multi-activités du Forum		94,25 €	59,05 €	47,75 €	29,55 €	123,10 €	76,60 €	61,55 €	38,95 €
Salle d'orchestre		153,20 €	96,75 €	76,60 €	47,75 €	204,70 €	124,35 €	100,50 €	62,80 €
Salle de danse/théâtre		179,65 €	110,55 €	87,85 €	55,30 €	231,10 €	140,80 €	115,55 €	71,60 €
Demi-journée = 3 x tarif horaire									
TARIFS HORAIRES									
Le cercle (salle de réunions)	20 places	23,43 €		19,44 €		31,11 €		25,86 €	
FORFAIT HEBDOMADAIRE DE LOCATION DE LA GALERIE POUR DES EXPOSITIONS ARTISTIQUES									
Artistes huninguois (peintre, photographe, sculpteur,...)						139,23 €			
Artistes extérieurs (peintre, photographe, sculpteur,...)						228,82 €			
						(les prestations matérielles s'entendent par service)			
AUTRES PRESTATIONS									
Vidéo projecteur 7000 lumens						298,10 €			
Forfait petit système sono (façade/retour 6 entrées maxi)						76,20 €			
Forfait grand système sono (façade/retour 24 entrées maxi)						298,10 €			
Forfait jeu d'orgue 24 circuits						76,20 €			
Forfait jeu d'orgue 96 circuits						492,22 €			
Assistance technique (côté horaire)						39,34 €			
Vidéo projecteur standard						48,48 €			

TARIFS 2017 (1/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

ACCÈS PUBLIC		Résidants Huningue	Tarifs réduits *	Autres
Séance 2H00		gratuit	5,9 €	6,6 €
Dépassement horaire			3,0 €	3,3 €
Journée			14,9 €	16,5 €
Carte 10 séances			-	60,7 €
Carte 50 séances			-	287,1 €
Carte 100 séances			-	541,2 €
ACCÈS SUR RÉSERVATION			Autres	
Séance 1h00 (1)	(prix / groupe de 10 p.)		79,2 €	
Séance 1h00 (1)	(prix / pers)		13,2 €	
Séance 1h00 / 3 pers et + (1)	(prix / pers)		7,9 €	
Créneau 1h30 annuel (2)	(prix / an)		3 224,0 €	
<p>* - de 18 ans, étudiants - de 26 ans, chômeurs, Ircos, CE+, Colour Key, CIK-Club, Alsace CE, Meyclub, licenciés CRACK.</p> <p>(1) Du lundi au vendredi hors jours fériés (F), de novembre à mi-décembre et de février à mars. Délai minimum de réservation : 10 jours. Règlement à la réservation.</p> <p>(2) Mars à juin et septembre à fin novembre</p>				



TARIFS 2017 (2/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

LOCATION

Horaires (sur réservation ou pendant les horaires ci-dessous)

• juin et septembre	Samedi, dimanche et jours fériés (F)	10H00-18H00
• juillet et août	Lundi au vendredi	13H30-20H30
	Samedi, dimanche	10H00-18H30

PUBLIC		
Séance 2H00 avec accès	Tarifs réduits *	Autres
Kayak ou hydrospeed 2h00	17,3 €	19,2 €
Dépassement horaire	8,6 €	9,6 €
Accessoire (1)	3,7 €	4,1 €
Séance 2H00 sans accès	Tarifs réduits * Huningois	Autres
Kayak ou hydrospeed 2h00	11,3 €	12,6 €
Dépassement horaire	5,7 €	6,3 €
Accessoire (1)	3,7 €	4,1 €

PRESTATIONS SPECIALES (2)

Raft, canoraft, SUP

Séance 2H00 sans accès	
Canoraft	31,5 €
Raft	88,2 €
SUP	12,6 €

* - de 18 ans, étudiants - de 26 ans, chômeurs, Ircos, CE+, Colour Key, CIK-Club, Alsace CE, Meyclub.

Toute location s'entend avec accessoires. Selon les cas : gilet de sauvetage, combinaison et bottillons néoprène pagaie, réserve de flottabilité, casque, jupe néoprène et palmes.

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

(1) Location d'un accessoire à la journée : tarif 2h00 x 2

Location d'un kayak ou hydro. à la journée : tarif 2h00 x 3

(2) Sous condition d'encadrement par un diplômé d'Etat et de l'accord de la direction

TARIFS 2017 (3/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

AUTRES SEANCES ENCADRÉES				
Raft, canoat, kayak, hydrospeed, SUP				
PUBLIC	Activité au choix			
		Tarifs réduits * Huningois	Autres	
Séance individuelle	1H30	61,2 €	68,0 €	
Séance 2 à 6 personnes (1)	2H00	31,2 €	34,7 €	
Séance 7 pers. et + (1) (2)	2H00	27,9 €		
(1) Enterrement vie célibataire = gratuité marié(e) à partir de 7 personnes payantes				
(2) Anniversaire 9-15 ans = gratuité pour l'enfant qui fête son anniversaire à partir de 7 personnes payantes				
Séance collective SUP	0h45	13,00 €		
3 personnes minimum si réservation				
PRESTATIONS SPECIALES				
Raft, canoat, kayak, hydrospeed, SUP				
		Forfait jusqu'à 20 pers.	Forfait plus de 20 pers.	Option nocturne
Entreprise, collectivité... (1)	1/2 journée	52,0 €	46,8 €	2,7 €
		prix / pers	prix / pers	prix / pers
(1) Mise à disposition de salle équipée, en-cas (pause, apéro ou goûter) compris				
Forfait 10 personnes				
Accueil Collectif de Mineurs (ACM) du lundi au vendredi	2H00	164,7 €		
Association Huningue				
Etablissement scolaire français du lundi au vendredi	2H00	153,6 €		
Collège de Nerval (50% encadrement par enseignant)	1H00	5,6 €		
Ecole primaire Huningue (en fonction des disponibilités)	1H30	0 €		
* - de 18 ans, étudiants - de 26 ans, chômeurs, Ircos, CE+, Colour Key, CIK-Club, Alsace CE, Meyclub.				



TARIFS PROFESSIONNELS 2017 (4/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

Remise 12,5% réservée aux intermédiaires professionnels
 (tours opérateurs, agences de voyages, agences réceptives ou autres prestataires de loisirs proposant l'une des prestations ci-dessous)

SEANCES ENCADRÉES				
Raft, canoraft, kayak, hydrospeed, SUP				
		Activité au choix		
Séance 2 à 6 personnes	2H00	30,3 €		
Séance 7 pers. et +	2H00	24,4 €		
LOCATION + ACCES				
Kayak ou hydrospeed	2H00	16,80 €		
Raft, canoraft, kayak, hydrospeed, SUP				
		Forfait jusqu'à 20 pers.	Forfait plus de 20 pers.	Option nocturne
Entreprise, collectivité... (1)	1/2 journée	45,5 €	41,0 €	2,4 €
		prix / pers	prix / pers	prix / pers
(1) En-cas (pause, apéro ou goûter), mise à disposition de salle équipée compris				



TARIFS 2017 (5/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

ANIMATIONS SPÉCIALES

ANIM'ETE JUNIORS		
Découverte eau vive / 9-15 ans		
juillet et août	9H30 - 12H00	
Lundi, mercredi, vendredi	Hydrospeed	
Mardi, jeudi	Raft/canoraft	
	Tarifs réduits * Huninguais	Autres
Séance de 2h30	18,1 €	20,1 €
5 séances	77,9 €	86,6 €
Stage kayak (9-15 ans)		
juillet et août	14H00 - 16H30	
Lundi au vendredi	Kayak	
Stage kayak 5 séances	77,9 €	86,6 €
Découverte eau vive + stage kayak (9-15 ans)		
juillet et août	9H30 - 16H30 (1)	
Lundi au vendredi	Voir activités ci-dessus	
Stage kayak 10 séances	155,8 €	173,2 €
* Chômeurs, Ircos, CE+, Colour Key, CIK-Club, Alsace CE, Meyclub.		
(1) Repas tiré du sac sur place possible chaque midi en autonomie		
Spécial familles : 2 enfants de moins de 15 ans inscrits = un 3e de moins de 15 ans à 50% (sur le tarif plein). Uniquement frères et sœurs.		



TARIFS 2017 (6/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

LOCATION INSTALLATIONS

Toute location d'installations fait l'objet d'une convention

GITE 19 personnes	Par nuitée
Forfait HIVER, du 1/01 au 9/04 et du 6/11 au 31/12 (1)	
Forfait valable jusqu'à 12 personnes	180,00 €
Personne supplémentaire	15,00 €
Forfait ETE, du 10/04 au 5/11	
Forfait valable jusqu'à 12 personnes	163,20 €
Personne supplémentaire	13,60 €
Forfait ménage	46,00 €
Frais de remise en état (2)	Frais réels
(1) Accès au séchoir de la Timonerie compris (selon disponibilité)	
(2) En cas de problème constaté lors de l'état des lieux	
CAMPING 24 personnes	Par nuitée
Effectif	2,70 €
Emplacement tente ou camping-car	6 € / unité
Forfait valable jusqu'à 24 personnes (+cuisine)	163,20 €
Capacité maximale gîte + camping = 24 personnes	

STOCKAGE KAYAK	L'unité
Emplacement annuel	69,70 €
Emplacement au mois	7,00 €
RIVIERE + ATRIUM + VESTIAIRES	Prix/heure
MAI A SEPTEMBRE	
Association CRACK	268,00 €
Autres	361,60 €
OCTOBRE A AVRIL	
Association CRACK	146,00 €
Autres	198,00 €
Minimun tarification: 4H00	
Dossard / jour	0,6 € / unité

TIMONERIE	Prix/demi-journée	Prix/journée
ASSOCIATIONS HUNINGUOISES	gratuité	gratuité
ENTREPRISES ET ORGANISMES HUNINGUOIS		
Atrium ou salle de réunion	63,20 €	94,80 €
Salle de réunion avec appareil de projection	81,60 €	122,40 €
AUTRES ENTREPRISES ET ORGANISMES		
Atrium ou salle de réunion	94,80 €	142,20 €
Salle de réunion avec appareil de projection	122,00 €	183,00 €
Séchoir collectif		97,80 €

TARIFS 2017 (7/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

ACOMPTE ET CAUTIONS

ACOMPTE	
Jusqu'à 150 euros	<p>Règlement du montant total à la réservation</p> <p>Remboursement de l'acompte</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% si délai d'annulation de 30 jours ou plus • 50% si délai d'annulation de 10 jours ou plus
Plus de 150 euros	<p>Règlement de 50% du montant total à la réservation</p> <p>Règlement du solde avant 10 jours</p> <p>Remboursement de l'acompte</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% si délai d'annulation de 30 jours ou plus • 50% si délai d'annulation de 10 jours ou plus
Bon commande administratif	<p>Règlement du montant total service fait</p> <p>Facturation de 100% de la prestation si délai d'annulation de moins de 10 jours</p>

CAUTION	L'unité
Toutes durées	80,00 €



TARIFS 2017 (8/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

BOUTIQUE

SPORTWEAR PEV	L'unité	
T-shirt PEV PROMO	6,00 €	
ACCESSOIRES PEV	L'unité	
Stylo Aqua	2,20 €	
Porte clé (modèles kayak ou raft)	6,20 €	
ACCESSOIRES CK	L'unité	
Surf-box étanche PROMO	1,00 €	
Bidon 3,5 l	11,80 €	
Bidon 6 l	13,80 €	
Bidon 10 l	22,00 €	
LIBRAIRIE	L'unité	100 unités
Carte postale	0,70 €	0,50 €/ unité
Carte des rivières de Suisse	17,50 €	-
Le canoë-kayak (encyclopédie du canoë-kayak)	30,60 €	-
Huningue d'un millénaire à l'autre	20,40 €	-
+ expédition France métropolitaine (poste Livre)	26,80 €	-
Huningue millénaire : prix spécial nouvel arrivant	14,40 €	-
Vidéo (50 ans histoire canoë-kayak Huningue)	13,00 €	-
Puzzle "La Passerelle des trois pays"	10,00 €	-

TARIFS 2017 (9/9)

Valables du 01/1 au 31/12/17

PRESTATIONS OPTIONNELLES

PERTES & DEGRADATIONS		L'unité
BASSIN DE SLALOM	Perche de slalom	50,00 €
	Plaque numérotation	21,50 €
	Poulie	35,00 €
	Potence aluminium	28,70 €
	Câble	43,80 €
MATÉRIEL NAUTIQUE	Pagaie kayak	30,00 €
	Pagaie kayak perfectionnement	127,00 €
	Pagaie raft	20,00 €
	Dossard	15,00 €
	Gilet de sauvetage	50,00 €
	Combinaison néoprène	70,00 €
	Anorak	30,00 €
	Bottillon néoprène (l'unité)	13,50 €
	Palme (l'unité)	13,50 €
	Jupe néoprène	60,00 €
	Casque	30,00 €
	Réserve de flottabilité	15,00 €
	Bouchon de vidange	10,00 €
Kayak, flotteur hydrospeed, etc	Valeur réparation ou remplacement	
HEBERGEMENT	Verre	0,80 €
	Bol	2,70 €
	Assiette	3,00 €
	Couvert	0,80 €
	Plat	9,20 €
	Drap	10,00 €
	Couverture	42,00 €
	Autres ustensiles ou matériels	Valeur réparation ou remplacement

TARIFS 2017

Valables du 01/1 au 31/12/17

TENNIS	Résidents Huninguais ou licenciés TCH	Autres
	Joueur occasionnel	
Crédit 5h00 *	68,0 €	101,0 €
Crédit 10h00 *	124,0 €	190,0 €
Joueur régulier		
Abonnement hiver 1h00 hebdomadaire *	372,5 €	559,5 €
Abonnement été 1h00 hebdomadaire *	186,0 €	280,0 €
Entreprises, associations et autres organismes		
Abonnement annuel 1h00 hebdomadaire *	497,0 €	745,0 €
* 1 carte magnétique incluse		

TARIFS 2017

Valables du 01/11 au 31/12/17

Accès au court N°1

TENNIS	Résidents Huninguois ou licenciés TCH	Autres
Joueur occasionnel		
Crédit 5h00 *	68,0 €	101,0 €
Crédit 10h00 *	124,0 €	190,0 €
Joueur régulier		
Abonnement hiver 1h00 hebdomadaire * (du 1/11 au 30/04)	372,5 €	559,5 €
Abonnement été 1h00 hebdomadaire * (du 1/05 au 31/10)	186,0 €	280,0 €
Entreprises, associations et autres organismes		
Abonnement annuel 1h00 hebdomadaire *	497,0 €	745,0 €
* La carte magnétique incluse		

L'achat de la carte et le rechargement se font à la Timonerie - 3 Quai du Maroc - Huningue

03 89 89 70 20 - <http://www.ville-huningue.fr/fr/reservation-tennis>

TARIFS 2017

Valables du 01/1 au 31/12/17

Tarifs réservés aux professionnels exerçant aux courts de tennis couverts - court N°1

Entraîneurs professionnels

TENNIS	Résidents Huninguois ou licenciés TCH	Autres
Crédit 50h00 *	340,0 €	510,0 €

L'achat de la carte et le rechargement se font à la Timonerie - 3 Quai du Maroc - Huningue
03 89 89 70 20 - <http://www.ville-huningue.fr/fr/reservation-tennis>

TARIFS 2017

Valables du 01/1 au 31/12/17

Tarifs réservés aux professionnels exerçant aux courts de tennis extérieurs

Entraîneurs professionnels

TENNIS	Résidents Huninguois ou licenciés TCH
Redevance annuelle	150,0 €

L'achat de la redevance se fait à la Timonerie - 3 Quai du Maroc - Huningue

03 89 89 70 20 - <http://www.ville-huningue.fr/fr/reservation-tennis>